

*Le Secrétaire Général
du Gouvernement*

812/CZ

ATTESTATION

LE SECRETAIRE GENERAL DU GOUVERNEMENT

certifie que le Conseil des Ministres, au cours de sa séance du 06 juin 2013, a adopté les décrets ci-après, présentés par le Ministre auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances :

- le décret portant dossier type d'appel d'offres de travaux ;
- le décret portant dossier type d'appel d'offres de fournitures et de services connexes ;
- le décret portant dossier type d'appel d'offres de prestations intellectuelles.

Ces décrets, enregistrés au Secrétariat Général du Gouvernement, seront publiés sous les numéros suivants :

- 2013-404 du 06 juin 2013 pour le décret portant dossier type d'appel d'offres de travaux ;
- 2013-405 du 06 juin 2013 pour le décret portant dossier type d'appel d'offres de fournitures et de services connexes ;
- 2013-406 du 06 juin 2013 pour le décret portant dossier type d'appel d'offres de prestations intellectuelles.

Fait à Abidjan, le 06 juin 2013



Sansan KAMBILE
Sansan KAMBILE